

## DECISION D'ATTRIBUTION

Publication effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions d'attribution.

La Safer du Centre porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'(des) attribution(s) ci-après :

### RR 37 25 0072 01

**Commune de BOUSSAY (37)** : 73 ha 89 a 58 ca  
ZD 10-23-25-28 ZE 2-7-9 ZK 2-94 ZL 43

pour un prix de **466 254,00 € TTC**  
(incluant les frais d'intervention de la Safer)

A Monsieur BOURDON MARC-ANTOINE demeurant à CHARNIZAY (37290) Les Benestieres  
Qualité : Agriculteur

#### Motif de la décision d'attribution :

Acquisition par un investisseur bailleur qui conclura un bail rural avec Carole BOURDON, âgée de 35 ans, titulaire de la capacité agricole dans le cadre de son installation dont l'étude économique a montré sa viabilité et qui mettra les terres à disposition du GAEC BOURDON à constituer, exploitation élevage bovin viande, qui sera composé de 2 associés exploitants, qui mettra en valeur 184 ha environ, conformément aux missions de la Safer définies par les articles L 141-1 1° du code rural et de la pêche maritime.

### RR 37 25 0071 01

**Commune de BOUSSAY (37)** : 3 ha 33 a 86 ca, comprenant un corps de ferme et des bâtiments à usage d'exploitation  
ZK 91-92-93

pour un prix de **199 746,00 € TTC**  
(incluant les frais d'intervention de la Safer)

à Monsieur BOURDON Marc-Antoine Et Carole demeurant à CHARNIZAY (37290) Les Benestières  
Qualité : Agriculteurs

#### Motif de la décision d'attribution :

Installation d'une agricultrice, âgée de 35 ans, titulaire de la capacité agricole dont l'étude économique a montré la viabilité de son installation et qui mettra les bâtiments d'exploitation à disposition du GAEC BOURDON à constituer, exploitation élevage bovin viande, qui sera composé de 2 associés exploitants, qui mettra en valeur 184 ha environ, conformément aux missions de la Safer définies par les articles L 141-1 1° du code rural et de la pêche maritime.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :  
Safer du Centre, 9 ter, rue Augustin Fresnel, BP 50157, 37171 CHAMBRAY-LES-TOURS

A BOUSSAY

le 20/06/2025

Blois, le 12 JUIN 2025

Visa du Maire et cachet  
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Sylvia BRUNET,  
Directrice juridique  
1033 BLOIS CEDEX



## DECISION D'ATTRIBUTION

Publication effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions d'attribution.

La Safer du Centre porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'(des) attribution(s) ci-après :

RS 37 25 0011 01

- Cession de droits à paiement de base

pour un prix de **13 860,00 €**

(auquel s'ajoutent les charges accessoires d'un montant total de **1 496,88 € TTC**)

à BOURDON Marc Antoine  
demeurant à CHARNIZAY (37290) Les Benestieres  
Qualité : Agriculteur

Motif de la décision d'attribution :

Installation d'une agricultrice, âgée de 35 ans, titulaire de la capacité agricole dont l'étude économique a montré la viabilité de son installation et qui mettra en valeur dans le cadre d'un GAEC à constituer, composé de 2 associés exploitants, 184 ha environ, conformément aux missions de la Safer définies par les articles L 141-1 1° du code rural et de la pêche maritime.

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse suivante :  
Safer du Centre, 9 ter, rue Augustin Fresnel, BP 50157, 37171 CHAMBRAY-LES-TOURS

A BOUSSAY

le 20/06/2025

Blois, le 16 JUIN 2025

Visa du Maire et cachet  
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Sylvia BRUNET,  
Directrice juridique

